



10^{ème} Congrès National de la Route

Le Réseau Routier Face Aux Défis De Financement Et De Gouvernance

Atelier2 : Gouvernance du secteur routier

La régionalisation, levier de développement et de maintenance de l'infrastructure routière

Depuis l'indépendance le pouvoir public au Maroc n'a cessé de promouvoir des projets de réformes, dans le but, d'une part, d'anticiper les diverses orientations du peuple et d'autre part de créer un climat de confiance nécessaire pour rester au moins en phase avec la vitesse de changement et de progrès de la société. Le chemin est aussi difficile que lent, puisqu'il s'agit au départ de lutter contre des phénomènes de société très complexe à savoir la corruption, la pauvreté,...avant de défraîchir le paysage politique et d'installer des politiques publiques visant à créer une administration productive, un climat de confiance vis à vis des investisseurs, des consommateurs, des partenaires...Il s'agit de la bonne gouvernance.

la bonne gouvernance est défini par les Nations Unies comme « une approche participative de gouvernement et de gestion des affaires publiques, basée sur la mobilisation des acteurs politiques, économiques et sociaux, du secteur public ou privé ainsi que la société civile, dans le but de garantir le bien-être durable de tous les citoyens ». Il est à signaler que la bonne gouvernance est basée sur quatre piliers :

- L 'Intégrité, comme système de règles et de valeurs encadrant la responsabilité de sauvegarde des ressources et biens publics et garantir leur utilisation efficiente ;
- La transparence, essentielle pour garantir l'accès public aux informations exactes et à jour avec possibilité de diffusion ;



- L'intégrabilité comme engagement collectif pour assurer une large participation de l'ensemble des acteurs de la société dans la préparation et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- La responsabilisation et la reddition des comptes afin de garantir une gestion optimale des ressources matérielles et humaines et de lier les réalisations aux objectifs tracés.

Jusqu'à aujourd'hui, le Maroc a franchi des étapes décisives dans la pratique d'une bonne gouvernance notamment après l'adoption de la nouvelle Constitution du 1er Juillet 2011. Selon cette nouvelle Constitution : «le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire, et sociale, fondée sur la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs, ainsi que sur la démocratie citoyenne et participative, et les principes de bonne gouvernance et de la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, en mettant l'accent sur le fait que l'organisation territoriale du royaume est décentralisée basée sur la régionalisation avancée. ». Ainsi, on constate que le Maroc a opté pour une régionalisation avancée, il fait de la région la locomotive du développement intégré et durable.

En 2015, l'introduction des projets de lois organiques relatives aux collectivités territoriales constitue un tournant majeur dans le processus de mise en œuvre de la Régionalisation avancée. Un nouveau découpage territorial a vu le jour et des instances ont été élues au niveau des 12 régions du Royaume.

Cette politique de régionalisation ne se réduit pas à une simple redistribution des compétences entre le centre et les régions, en effet, elle a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population et ceci par le développement des infrastructures sociales de base. Comme les infrastructures de transport.

Les infrastructures de transport est une condition nécessaire du développement économique et social. D'ailleurs cette relation a fait l'objet de plusieurs études, dont notamment celles qui ont porté sur le lien entre les infrastructures de transport, la



mobilité, et la croissance économique. En effet, le développement des infrastructures de transport est un grand défi que le Maroc s'est engagé depuis plusieurs décennies à relever.

Le réseau routier marocain est d'une longueur de 57 334 km, il se compose de 55% des routes provinciales, 22% des routes régionales et 23% des routes nationales. Ce réseau comprend un linéaire de 1800 km d'autoroutes et 1093 km de voie express. L'adoption de la régionalisation assurera une meilleure gestion de cette infrastructure existante par la distinction du niveau de développement de chaque région (région dynamique nécessitant des efforts pour consolider leur élan ; région à niveau moyen de développement, mais disposant d'un fort potentiel à exploiter ; et région peu développée mais qui peut tirer profit de sa proximité de grandes régions particulièrement saturées.). Cette distinction se fera en fonction de leurs dotations factorielles, de leurs spécialisations sectorielles et de leur niveau d'équipement en infrastructures. Par conséquent, cela va permettre d'identifier le potentiel de chaque région et l'exploiter et à explorer de nouveaux relais de croissance.

D'autre part, la régionalisation améliorera les rapports entre l'Etat et la société. En effet, en rapprochant les citoyens des lieux de responsabilité publique, la région peut générer un supplément de démocratie par le développement d'une culture de proximité.

Aussi, la région en tant que collectivités locales pourrait jouer pleinement le rôle d'accélérateur du développement local, bénéficiant d'une souplesse que ne peut avoir l'État et surtout d'une aptitude à réagir infiniment plus vite que ne peuvent le faire des structures centrales.

La régionalisation a franchi des étapes décisives dans son application, néanmoins plusieurs défis restent à relever :

- Financiers : Le principe de base de la régionalisation avancée au Maroc est que chaque région doit gérer de manière indépendante ses affaires et ses ressources en comptant sur ses propres compétences car sont les acteurs de la région qui sont



supposés connaître mieux leurs problèmes et leurs potentialités, sauf que la région ne dispose toujours pas d'une autonomie financière. En effet, la détermination du budget, les ordonnances de paiement, la fermeture de comptes et le rejet du budget sont soumis à l'autorisation du Ministère de l'intérieur donc on ne peut pas parler d'une indépendance de la gestion des affaires de la région tant qu'elle ne dispose pas de celle de la gestion de ses ressources financières.

- Organisationnels : il y a une multiplicité des acteurs qui ont les mêmes attributions à savoir, l'État central et ses services déconcentrés aux niveaux régionaux et infrarégionaux, les conseils régionaux , provinciaux et préfectoraux chargés de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre la réalisation de plans sectoriels de développement économique et sociaux aux niveaux national, régional et provincial et réaliser les travaux d'équipements et d'infrastructures de base et le wali ou le gouverneur en plus de ses missions de coordination entre les services déconcentrés et d'interlocuteur entre les CR et l'État , il est chargé de la veille de leur bon fonctionnement et l'assurance de la bonne conduite des projets et des programmes. On constate qu'il existe un chevauchement des responsabilités et des missions entre ces derniers, il n'y a pas une précision claire des attributions de chaque acteur ni de la nature de la mission s'il s'agit de tâche administrative, juridique, technique ou financière , il n'y a pas une détermination du domaine de l'intervention de chaque acteur , chose qui cause une dispersion des ressources matérielles et humaines, une augmentation des coûts et une réduction de l'efficacité de l'action , si la réduction du nombre des acteurs régionaux n'est pas possible au début du processus, une révision du statut juridique, des fonctionnalité, de la composition et des missions de chaque acteur est nécessaire.

Le besoin d'une bonne gouvernance ne cesse depuis des décennies de préoccuper les responsables de l'Etat. Ces dernières années, un nouveau mode de gouvernance a été adopté : la régionalisation. Le Maroc a fait du territoire un acteur du développement socio-économique capable de concevoir et de mettre en œuvre des



stratégies de développement adaptées à ses spécificités, ses moyens et aptes à répondre aux aspirations de la population locale, d'où il a procédé à la mise en œuvre du processus de la régionalisation avancée qui met en avant le rôle de la région dans la réalisation du développement territorial endogène et équilibré. C'est un processus qui est au début et qui a des perspectives de développement prometteuses mais sa mise en œuvre subit encore des défis à surmonter.

NAIRE Sarah, Ingénieur d'état en Statistiques.